





24/04/2024

Projet de titre unique de transport : signature d'une convention de partenariat entre l'État, Régions de France et le GART

Le 23 avril 2024, Patrice Vergriete, ministre délégué aux Transports, Louis Nègre, président du GART, et les représentants de Régions de France ont tenu le premier comité de pilotage sur le projet de « titre unique de transport national » dans l'objectif de lancer une première expérimentation d'ici fin 2024 avant le déploiement à terme d'une interopérabilité à l'échelle nationale.

Le projet de « titre unique » vise à promouvoir l'intermodalité de manière à réduire la part des trajets réalisés seul en voiture afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Pour cela, l'objectif est d'avancer vers un titre de transport unique, quel que soit le territoire ou le mode de transport.

Le ministre délégué aux Transports a présidé le 23 avril le premier comité de pilotage dédié au projet de « titre de transport unique national », qui a permis de préciser les contours d'une expérimentation prévue pour la fin de l'année 2024.

Cette initiative ambitieuse permettra :

- de simplifier les déplacements intermodaux et inter-régionaux des usagers : dès 2024, une expérimentation d'un « support universel » sera lancée dans certains territoires, permettant aux citoyens de souscrire à un service de post-paiement via une application mobile. Cette approche innovante sera progressivement étendue à de nouveaux territoires ;
- de simplifier l'action de l'écosystème des transports : l'objectif est de faire de l'État l'interlocuteur central en fournissant une plateforme nationale d'interopérabilité.

À cette occasion, le ministre délégué aux Transports, Régions de France et le GART ont signé un protocole d'accord, confirmant ainsi la volonté commune de doter les autorités organisatrices des mobilités d'outils communs pour simplifier l'accès à tous les modes de déplacement partagés.

Pour plus d'informations sur le projet de « titre unique »

Patrice Vergriete, ministre délégué aux Transports : « L'étape que nous franchissons avec nos partenaires est clé dans le développement d'un support universel des titres de transport en France. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif de simplification et de facilitation de la vie de nos concitoyens, j'y suis très attaché! »

Louis Nègre, président du GART : « Le GART se réjouit de l'avancée de ce projet de titre unique qui figure parmi les 7 propositions du GART pour la mandature 2022-2027. C'est un outil indispensable pour créer un choc de simplification et donc encourager les Français à utiliser les solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme. Il est indispensable de permettre à chacun de pouvoir accéder à l'ensemble de l'offre publique de mobilité, sans devoir à chaque fois s'adapter à la diversité des supports et des titres propres à chaque réseau de transport, voire à chaque type de service (train, bus, vélo, autopartage, covoiturage, trottinettes...). »







Carole Delga, présidente de Régions de France : « En tant que cheffes de files aux mobilités, les Régions ont une responsabilité essentielle pour faciliter l'intermodalité entre services de transports collectifs opérés par l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité. Avec l'État, nous partageons donc l'enjeu du développement d'outils numériques, gages d'amélioration de l'information voyageurs, d'accès et de distribution de toutes les solutions de mobilité. Ces outils accompagnent l'envie croissante des Français pour des mobilités décarbonées, dont les Régions sont les premiers acteurs : leurs offres ferroviaires, colonne vertébrale des mobilités régionales, sont une solution de mobilité d'avenir, et ont vu leur fréquentation augmenter de plus de 36% depuis 2019. »

Contacts presse

Service presse de Patrice Vergriete, ministre délégué chargé des Transports 01 40 81 14 28 presse.mt@transports.gouv.fr

Service presse de Régions de France 06 79 93 54 00 mbourguet@regions-france.org

Service presse du GART 01 40 41 18 19 guy.lebras@gart.org